

Écrit par Administrator
Mardi, 22 Mars 2016 07:47 -

Le Secrétariat permanent du SAEMSS-CUSEMS s'est réuni en session extraordinaire ce lundi 21 mars 2016 pour évaluer l'incident qui est arrivé lors de l'AG de Kolda de ce lundi 21 Mars 2016 et prendre des mesures d'urgence.



En effet le camarade Secrétaire Général de Kolda, Malang Seybé Sagna et les membres du bureau régional avaient prévu d'organiser une AG au CEM Gadapara et à cet effet ont adressé une note d'information au principal conformément aux lois et règlements en vigueur dans le pays. Mais le principal dudit CEM a attendu jusqu'à la dernière minute pour exiger des camarades le dépôt d'une demande d'autorisation. Devant la volonté ferme des camarades de s'en tenir uniquement à la note d'information conformément à la loi, le principal a décidé d'aller plus loin dans ses dérives en interdisant purement et simplement l'AG dans ledit établissement. Ainsi lorsque les camarades ont commencé à dérouler l'activité, les autorités scolaires (l'IEF et le Principal), ont sollicité la complicité de la Police qui est intervenue pour mettre fin à la réunion syndicale et amener manu militari les responsables en garde à vue pendant toute la journée. A l'arrivée du camarade Secrétaire Général **Mamadou Lamine Dianté** sur les lieux du commissariat pour s'enquérir de la situation, les forces de l'ordre n'ont pas hésité à s'attaquer à son intégrité physique par des actes d'une brutalité inouïe.

Informé de cette situation grave, le Secrétariat Permanent s'est réuni pour condamner avec la dernière énergie ces agissements inacceptables et rétrogrades dont ont été victimes nos

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SECRETARIAT PERMANENT DU SAEMSS- CUSEMS

Écrit par Administrator
Mardi, 22 Mars 2016 07:47 -

camarades de Kolda. Le SP rappelle que les réunions syndicales sur les lieux de travail sont soumises au régime déclaratif et conformément aux lois et règlements en vigueur au Sénégal, aux Conventions de l'OIT.

Par conséquent, le Secrétariat permanent ne saurait accepter que les droits imprescriptibles et inaliénables des travailleurs soient bafoués. Il lance un appel à tous les travailleurs pour mettre un terme à ces dérives autoritaristes qui sont d'une époque révolue.

Le Secrétariat permanent se réserve le droit d'user de toutes les voies de recours légales et autorisées pour préserver l'intégrité physique et morale de ses responsables syndicaux quel que soit leur position dans la chaîne de décisions. Le Syndicat appelle tous ses militants à la solidarité et à la mobilisation pour engager les batailles nécessaires à la de préservation des acquis du monde du travail. Il invite les autorités locales de Kolda à la retenue et au strict respect de la loi; Il invite le Gouvernement à s'acquitter de tous ses engagements pris vis-à-vis des Syndicats, au lieu de chercher à museler les dignes représentants des travailleurs à travers ces actes répréhensibles et honteux.

Ainsi, le SAEMSS / CUSEMS en rapport et les autres syndicats du Grand Cadre décrètent :

- 1- Mardi 22 Mars 2016 : débrayage à 10 heures suivi d'A.G. d'établissements sur toute l'étendue du territoire national;**
- 2- Mercredi 23 et jeudi 24 Mars 2016 : Grève totale,**
- 3- Rétention des notes et boycott des conseils de classes toujours en vigueur,**
- 4- Organisation d'une conférence de presse conjointe pour dénoncer la violation des libertés syndicales.**

LE SECRETARIAT PERMANENT DU SAEMSS / CUSEMS

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SECRETARIAT PERMANENT DU SAEMSS- CUSEMS

Écrit par Administrator
Mardi, 22 Mars 2016 07:47 -

Fait à Dakar le Lundi 21 Mars 2016.